

Relative à l'acceptation du remboursement de plusieurs sinistres au sein de la déchetterie de Crosville-la-Vieille et des services techniques

Le président de la communauté de communes du Pays du Neubourg,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L5211-10,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 08 juin 2020 autorisant le président à prendre toute décision concernant l'acceptation d'indemnités de sinistres afférentes aux différents contrats d'assurances souscrits,

Vu les marchés d'assurance de la communauté de communes du Pays du Neubourg – 2022/2025 signés le 09 décembre 2021,

Considérant que la Communauté de Communes a signé différents contrats d'assurance, notamment un portant sur l'assurance dommages aux biens et des risques annexes,

Considérant qu'au sein de la déchetterie de Crosville-la-Vieille, il y a eu un vol par effraction avec dégradation d'une porte et vol d'un outillage,

Considérant que lors des réparations sur un véhicule de la collectivité au sein des services techniques, le prestataire chargée de la réparation a endommagé la porte des services techniques,

Considérant que les deux sinistres ont été déclarés auprès de l'assureur de la collectivité,

Considérant que l'assureur Groupama a accepté de prendre en charge les frais de réparation,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à l'acceptation de ces chèques,

DECIDE :

Article 1 : d'accepter les chèques émis par Groupama portant sur le remboursement des frais de :
- déchetterie de Crosville-la-Vieille : prise en charge des frais de réparation de la porte et du remplacement de l'outillage pour un montant de 1 176.06€
- services techniques : remboursement de la franchise par l'assureur du prestataire pour un montant de 1 000€.

Article 2 : dit que les crédits sont inscrits au budget général de la communauté de communes du Pays du Neubourg.

Article 3 : ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur le receveur communautaire
- Monsieur le préfet

Fait au Neubourg, le 11 MARS 2026

**Le Président,
Jean Paul LEGENDRE**

